



## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE – LOCATION SALLE TYMOUSS

### ► APPLICATION ET OPPOSABILITE DES CONDITIONS GENERALES DE RESERVATION

Les présentes conditions générales de réservation sont systématiquement remises ou adressées à chaque demandeur pour lui permettre de réaliser sa réservation. En conséquence, toute demande de réservation implique l'adhésion entière et sans réserve du client à ces conditions générales. Aucune condition contraire ne peut, sauf acceptation formelle et écrite du responsable du Relais, prévaloir contre les présentes.

### ► RESERVATION ET REGLEMENT

Toute demande de réservation ferme émanant de l'acheteur doit être formulée par écrit et accompagnée du règlement d'un acompte de 30% du montant de la location. Le solde est à régler le jour de l'arrivée.

Pour le règlement de l'acompte et du solde, les modes de paiement acceptés sont les suivants : Chèque bancaire, espèces, carte bancaire, virement bancaire, chèque Vacances ANCV.

A défaut du règlement de ces sommes, le Relais se réserve le droit de considérer que la réservation a été résiliée, avec les conséquences prévues au paragraphe ci-dessous.

Les tarifs sont nets et s'entendent TTC avec un taux de TVA à 10 % ou 20 % applicables au jour où ils ont été déterminés. Toute modification ultérieure du taux de TVA applicable, survenue entre le moment où les tarifs ont été déterminés et la facturation de la location, entraînera une modification corrélative du prix TTC, ce que le client accepte sans réserve.

Les tarifs peuvent être sujets à modification, dans les limites légales et réglementaires, lorsqu'interviennent, entre la date de réservation et la date de paiement du solde, des variations des taux de T.V.A applicables.

Le contrat de location de salle fait office de base de facturation pour la prestation.

**Les tarifs ne comprennent pas :**

Le transport, la restauration, l'assurance annulation, le ménage (en supplément), le matériel spécifique (en supplément), et toute autre prestation hors devis.

### ► ANNULATION

Toute annulation de séjour doit être confirmée par écrit par lettre recommandée avec accusé de réception (le cachet de la poste faisant foi).

**Plus de 30 jours** avant l'arrivée, le montant de l'**acompte reste acquis** au Relais.

**Moins de 30 jours** avant l'arrivée, la **totalité du prix du séjour est due** au Relais.

En cas de non présentation et sans nouvelle dans les 24h à compter de votre date d'arrivée, le Relais se réserve le droit de récupérer la salle.

Un départ anticipé ou une arrivée retardée, ne donnera lieu à aucun remboursement partiel.

### ► DUREE DE LOCATION

La location de salle se fait pour une durée déterminée par le contrat, date et heure d'arrivée et de sortie délibérément spécifiées.

### ► SALLE

La salle TYMOUSS est équipée de tables et chaises (mis à disposition en fonction de l'effectif)

### ► DOMMAGES

Les équipements et installations de la salle TYMOUSS doivent être utilisés conformément à leur destination ordinaire. Toutes dégradations des locaux, pertes ou destructions des éléments mobiliers qui garnissent les locaux engagent de plein droit la responsabilité de son auteur. Le client locataire en titre est personnellement responsable de tous les dommages, pertes ou dégradations, apportés à toutes les installations, commis par les personnes qui sont avec lui ou lui rendent visite.

### ► GENERALITES

Le location de salle TYMOUSS est possible de mars à début novembre.

Les animaux ne sont pas admis. Il est interdit de fumer dans la salle.

Pour le confort de tous, il est demandé de **veiller à ne pas faire de bruit avant 8h00 et après 22h30.**

Les valeurs et plus particulièrement les effets et objets divers vous appartenant restent sous votre responsabilité, dans les locaux ou dans les véhicules. Le Relais est déchargé de toute responsabilité, au-delà de sa responsabilité légale, en cas de vol, perte, disparition ou destruction de ces objets.

### ► RECLAMATION/MEDIATION

Toute réclamation éventuelle à la suite d'un séjour, devra être formulée par écrit, et envoyée par lettre recommandée avec accusé de réception, dans les 20 jours suivant votre séjour.

Vous pouvez également faire appel au médiateur de la consommation CM2C - [www.cm2c.net](http://www.cm2c.net) - 14 rue Saint Jean 75017 PARIS

*Le Relais est géré par une association loi 1901 dont l'objet principal est le tourisme social et solidaire dans un esprit chrétien.*

Classes découvertes, Vacances familiales, Sessions de travail, Groupes seniors,  
Stages Bien-être, Stages sportifs, Accueil jeunes.